

Il est possible de vous [abonner](#) aux différents envois de la part de la Ville : infolettres du conseil, Infra secteur Est, activités de loisirs et culture, procès-verbaux des séances, avis publics et ordres du jour. Tenez-vous au courant de ce qui vous intéresse, [abonnez-vous](#) !

L'infolettre de votre conseil municipal est la voix du conseil vers les citoyens. Voici les faits saillants de la séance publique du 12 février 2025.

Administration

Les dépenses mensuelles totalisent 183 435 \$. Les montants principaux sont :

- 23 726 \$ à la firme EnviroServices pour le premier paiement de l'étude sur les eaux parasites dans le secteur Ouest;
- 25 891 \$ à la ville de Saint-Constant pour les services d'un ingénieur municipal d'avril à novembre 2024 pour le projet Infra secteur Est, montant subventionné à un minimum de 65 %;
- 37 291 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la quote-part provisoire 2025.

Deux séances publiques extraordinaires (hors du calendrier régulier) ont eu lieu les 22 janvier et 5 février derniers. [Les procès-verbaux](#) sont disponibles sur le site Web de la Ville.

La Ville renouvèle, pour une période de 5 ans, le financement pour le montant résiduel de 1,7 M\$ de l'emprunt contracté dans le cadre du dossier Sintra lors de la Phase 1 (secteur Ouest). Ce financement est négocié par le ministère des Finances. Le taux d'intérêt annuel est de 3,77 % pour les cinq prochaines années.

Le conseil accepte le projet de planification des besoins d'espace pour infrastructures 2026-2036 du Centre des services scolaire des Grandes Seigneuries (CSSDGS), mentionnant toutefois que la Ville de Léry ne possède aucun terrain permettant de répondre aux besoins du CSSDGS.

L'avis de motion est donné et le projet de règlement 2025-554 sur la régie interne des séances du conseil est adopté. Ce projet vise à ajuster les règles entourant le déroulement des séances publiques; les ajustements touchent la prise de parole des élus lors d'un vote et la participation à distance d'un ou de plusieurs élus. Le projet de règlement est disponible à l'hôtel de ville. C'est le moment de nous communiquer vos commentaires.

Le conseil autorise le directeur général à avoir recours à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) pour un accompagnement du personnel technique. La FQM, une organisation à but non lucratif, a mis en place un service d'ingénierie pour accompagner et conseiller les municipalités à des taux horaires plus avantageux que ceux proposés par les firmes privées.

Les conseillers prennent tour à tour le rôle de maire suppléant pour une période de trois mois. À compter du 12 février 2025, et ce, pour les prochains trois mois, Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5, assumera cette fonction.

Urbanisme

L'avis de motion est donné et le projet de règlement 2025-552 permettant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est adopté. En résumé, un PPCMOI a pour but de permettre la réalisation de travaux qui dérogent aux règlements d'urbanisme. Il s'agit d'une mesure d'exception régie par une série de critères stricts.

Le projet de règlement est disponible à l'hôtel de ville. C'est le moment de nous communiquer vos commentaires. Il y aura une séance spéciale pour tous les citoyens le mercredi, 19 mars à 17 h pour expliquer les détails du PPCMOI.

L'avis de motion est donné et le projet de règlement 2025-555 concernant les droits sur les mutations immobilières est adopté. Ce règlement permet d'exiger auprès de tout nouveau propriétaire un droit de mutation de 3 % pour la tranche excédant 500 000 \$ de la valeur de son immeuble. Le projet de règlement est disponible à l'hôtel de ville. C'est le moment de nous communiquer vos commentaires.

Sécurité publique

Le conseil accepte le bilan annuel du service de sécurité des incendies 2024. Ce bilan est disponible sur le site Web de la Ville.

Camion-citerne: plusieurs citoyens se questionnent sur le sort du camion-citerne, propriété de la Ville de Léry. Voici une récapitulation des faits le concernant :

1. Utilisation depuis 2015 :

Le camion-citerne n'a pas été utilisé lors des interventions incendie à Léry depuis 2015.

2. Statut d'accréditation :

Il est actuellement non homologué par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC). Il ne peut donc pas être considéré comme véhicule de première intervention.

3. Respect du schéma de couverture de risques :

Grâce au déploiement de la force de frappe découlant de l'entraide intermunicipale, le service de sécurité incendie (SSI) de Léry respecte les exigences du schéma de couverture de risques de la MRC de Roussillon.

4. Capacité d'intervention :

Nous sommes en mesure de délivrer 35 397 litres d'eau via l'entraide obligatoire, ce qui est amplement suffisant. La capacité surpasse de 100 % les normes du MSP (ministère de la Sécurité publique).

Prochaines étapes :

- Inspection et réparation du véhicule par un spécialiste régional de la SAAQ (Société d'assurance automobile du Québec) pour obtenir l'autorisation de circuler;
- Décision des élus sur l'avenir du véhicule après l'évaluation de la SAAQ.

Ressources humaines

À la suite de la recommandation du comité Ressources humaines, le conseil approuve le changement de titre de deux postes de l'administration municipale. Ainsi, l'intitulé du poste de Mme Chloé Beaudoin-Lejour devient Responsable des loisirs, de la vie communautaire et coordonnatrice des communications et celui de Mme Karine Simard, Technicienne à la comptabilité.

MM. les pompiers Michael Pascale et Karim Mansour quittent leur poste. Nous les remercions pour les services rendus. Trois postes de pompiers seront affichés.

Loisirs

Nous invitons tous les jeunes de 10 à 17 ans à la Soirée des Ados le 8 mars prochain de 19 h à 22 h, à l'hôtel de ville. Un événement festif rempli de musique, animations avec kiosque photo, friandises, boissons gazeuses et bien plus encore. [Détails et inscription.](#)

Parents bénévoles bienvenus. Communiquez avec nous via info@lery.ca

MADA

Viactive

En guise de suivi au programme PIED qui a connu un grand succès l'automne dernier, l'activité Viactive aura lieu tous les mardis et jeudis de 13 h à 15 h, du 8 avril au 29 mai inclusivement,

soit un total de 8 semaines. Le programme Viactive, créé en 1988 par Kino-Québec, vise à faire bouger les 50 ans et plus. Le nombre de participants est limité à 20. Inscription via mada@lery.ca.

Conférences et croissants

Reprise de la conférence et croissants du 18 février

En raison des conditions météorologiques et de l'état des routes que nous avons connus dans les derniers jours, la conférence *L'Alzheimer, stratégies et solutions* initialement prévue mardi dernier est reportée au mardi 25 février 2025 9 h 30.

Prochaine conférence et croissants

Date et lieu : le mardi 25 mars à 9 h 30, à l'hôtel de ville
Conférencière invitée : Mme Vicky Cloutier
Sujet : Épurier sa vie : Le désencombrement

Conférence à venir

Date et lieu : le mercredi, 30 avril, à 9 h 30, à l'hôtel de ville
Conférencier invité : M. Denis Fortier, physiothérapeute
Sujet : L'art d'envoyer promener la douleur

Pour nous aider à prévoir les places et le goûter, nous vous invitons à confirmer votre présence au 450-692-6861, poste 290 ou à mada@lery.ca

N'hésitez pas à en parler à votre entourage : tous sont les bienvenus !

Ateliers culinaires intergénérationnels en collaboration avec l'école de l'Archipel

Dès le 17 février et jusqu'au 28 mars, les ateliers de cuisine intergénérationnels reprendront entre les aînés jeunes de cœur et les élèves de l'école de l'Archipel. Les ateliers ont lieu de 12 h 50 à 14 h 30. Les bénévoles de 2024 ont adoré leur expérience.

Si l'activité vous intéresse, veuillez contacter Mme Sophie Geoffroy à sophie.geoffroy@cssdgs.gouv.qc.ca ou appelez au 514-380-8899, poste 4531.

Avant le début des ateliers, vous aurez à compléter un formulaire de déclaration relative aux antécédents judiciaires.

Cliniques d'impôt

Le Centre d'action bénévole du grand Châteauguay, qui dessert la Ville de Léry, offre des cliniques d'impôt qui vous aident à produire [vos déclarations de revenus gratuitement](#)

Infra secteur Est

Comme chacun le sait, le gouvernement du Québec nous accorde une importante subvention pour la poursuite de notre projet Infra secteur Est. Nous avons soumis au MAMH les deux principales options pour la réalisation de la portion égout de ce projet.

Le MAMH nous a signifié officiellement le 12 février 2024 que la solution qu’il acceptait pour la portion égout, dans notre cas, était celle d’un réseau dit sous pression (RSP). En d’autres termes, pour avoir droit à notre subvention, nous devons réaliser le réseau d’égout sous la forme RSP.

Nous nous proposons d’organiser au printemps prochain des réunions citoyennes pour vous informer sur la poursuite du projet. D’ici là, nous vous invitons à prendre connaissance de la [communication du MAMH confirmant leur décision](#).

Information aux citoyens

M. le maire passe maintenant la parole aux conseillers.

M. Marc Desmarais, conseiller du district 1, mentionne que lors de la dernière tempête de grands vents, des génératrices de secours ont été déployées à titre préventif au poste de pompage P-2 et à la Place du Marquis. M. Desmarais rappelle qu’il est encore temps pour les citoyens de poser leur candidature au info@lery.ca pour occuper un poste au sein du Comité consultatif de l’urbanisme (CCU).

M. François St-Cyr, conseiller du district 3, mentionne que les membres du Comité culture, loisir et vie communautaire sont très motivés. Il précise que la résolution concernant la FQM est en fait une ouverture de dossier nécessaire pour pouvoir avoir recours à leurs professionnels. Les besoins en personnel technique seront identifiés par le directeur général et présentés au conseil au cas par cas.

La gestion des demandes de permis est maintenant à jour. M. St-Cyr invite les citoyens à communiquer avec lui si toutefois il n’en était pas ainsi dans leur cas. Il indique se tenir régulièrement informé de l’avancement du projet Infra secteur Est auprès du comité. Il remercie les citoyens pour leur participation nombreuse aux séances publiques et les invite à poser des questions d’intérêt général.

Mme Liette Lamarre, conseillère du district 5, rappelle que même si la consigne sur le verre est reportée en 2027 au Québec, il est possible de contribuer à la récupération du verre en utilisant le conteneur prévu à cet effet à Mercier, derrière le IGA et le Tim Horton, sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

M. le maire Kevin Boyle informe les citoyens sur les points suivants :

Eau potable

Nous avons eu une rencontre le 10 février dernier avec M. Jocelyn Savoie, sous-ministre adjoint aux Impacts climatiques, Fiscalité, Finances et Infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH). Il nous a confirmé que son équipe nous accompagnera lors de nos rencontres avec la Ville de Châteauguay pour négocier la nouvelle entente relative à l’eau potable. Nous avons sollicité une rencontre avec la ville de Châteauguay à cet égard et nous attendons leur convocation.

Préservation des boisés

La préservation de nos boisés et de nos milieux humides est une composante importante de notre orientation en matière d’aménagement de notre territoire. Celle-ci renforce l’intérêt que nous accordons à l’environnement. Ainsi, depuis que nous sommes en poste et encore aujourd’hui, nous exigeons des promoteurs de grands projets immobiliers de respecter une zone tampon d’au moins 10 mètres de boisé entre chaque développement existant et tout nouveau quartier. L’objectif est de conserver le caractère champêtre de Léry. Les promoteurs sont d’ailleurs très collaboratifs à cet égard.

MRC de Roussillon

Face à la menace tarifaire de l’administration américaine, les maires et les mairesses de Roussillon travaillent à préparer un plan ambitieux de soutien à l’économie régionale, essentiellement structuré autour de trois priorités suivantes :

- Soutenir les entreprises locales;
- Accélérer le développement de nouveaux secteurs d’activité;
- Stimuler l’économie locale de manière durable.

Plus de détails [sur notre site Web](#) ou [sur celui de la MRC](#).

Toponymie

Comme nous l’avons annoncé précédemment, la Commission de toponymie du Québec a retenu le nom *Promenade de l’Ardoise* comme l’un de ses douze Toponymes coups de cœur pour 2024. Du 21 janvier au 4 février, la Commission avait invité la population québécoise à voter pour son nom de lieu favori parmi ses douze *Toponymes coups de cœur* pour en faire le *Toponyme coup de foudre du public* pour 2024. Nous vous avons bien sûr encouragé à voter pour *Promenade de l’Ardoise*. Le toponyme gagnant est [Lac des Ti-Pics](#), qui désigne un plan d’eau de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Bien que *Promenade de l'Ardoise* n'ait pas gagné, ce toponyme demeure NOTRE grand coup de foudre à tous! Merci à toutes les personnes qui ont voté.

Important rappel concernant les comités

Nous sommes toujours à la recherche de trois citoyens(nes) pour se joindre au Comité du développement durable de Ville de Léry. Ce comité formule des avis et des recommandations au conseil municipal sur des questions environnementales et de développement durable, telles que la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Leurs réflexions s'articulent autour de l'amélioration des pratiques de la municipalité et la diminution de son empreinte écologique. Vous êtes invité(e) à vous joindre à ce comité en écrivant à info@lery.ca.

Tempêtes hivernales

Nous avons pris les moyens appropriés avec notre entrepreneur en déneigement et notre équipe du service des Travaux publics pour faire face aux tempêtes hivernales comme celles des 13 février et 16 février derniers. De plus, l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) est constamment sur un pied d'alerte pour assurer la sécurité de tous lors de tempêtes de neige.

Toutefois, un imprévu est survenu le 16 février dernier, en fin d'après-midi. À la suite d'un bris d'équipement, notre entrepreneur en déneigement a décidé unilatéralement de nous faire faux bond en pleine tempête. Nous avons immédiatement déclenché les mesures d'urgence et appliqué les mesures contenues dans notre plan de sécurité civile en vigueur pour régler la situation. Soyez assurés que nous avons mis en place tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité du service.

Un nouvel entrepreneur a été mobilisé en moins de trois heures. Malheureusement, en raison de la visibilité nulle pour les opérations de déneigement et de la dangerosité de circuler sur ce tronçon, le chemin du Lac Saint-Louis a été fermé jusqu'au mardi midi entre les adresses 1 et 513.

Cette fermeture temporaire visait avant tout à assurer votre sécurité. Sachez que des plans d'intervention étaient en place pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps. Le reste du chemin du Lac Saint-Louis a été nettoyé et élargi durant la nuit, le quartier de l'école a également bénéficié d'une grande opération de déneigement nocturne, et les rues ont été élargies.

Finalement, nous vous rappelons que tous les Léryverains inscrits à notre système d'alerte reçoivent en temps réel, par courriel, par texto ou par téléphone, des notifications concernant tout risque imminent pour leur santé ou leur sécurité lors de tempêtes hivernales. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous [inscrire au système d'alerte](#).

Nous vous rappelons d'être particulièrement prudents lors d'importantes chutes de neige et d'être prêts à composer avec des conditions routières pouvant se détériorer rapidement.

Pour toute information, les citoyens sont invités à communiquer avec la Ville de Léry par téléphone au 450 692-6861, poste 280 ou par courriel à info@lery.ca.

Nous vous invitons à visionner la vidéo de la séance du conseil sur notre site Internet

Vous pouvez toujours me contacter à tout moment en m'écrivant à mairie@lery.ca.



M. Kevin Boyle, maire de Léry

Les Samedis du maire

Les prochains Samedis du maire auront lieu les 22 mars, 12 avril, 17 mai et 14 juin, de 13 h et à 15 h.
Prenez rendez-vous via info@lery.ca.

Venez échanger, émettre vos suggestions ou converser avec M. le maire sur les sujets qui vous tiennent à cœur et qui touchent la Municipalité.

D'autre part, vous avez un enjeu relatif à votre propriété mais qui ne concerne pas toute la communauté? Les Samedis du maire sont l'occasion parfaite pour en discuter avec lui et obtenir des réponses à vos questions.

Bienvenue à tous!